



Canadian
Horticultural
Council

Conseil
canadien de
l'horticulture

La voix des **producteurs de fruits et légumes du Canada**

Annual Report Rapport annuel 2016



Table des matières

Rapport du président	3
Rapport de la directrice générale.....	6
Initiatives de sensibilisation	9
Main-d'œuvre.....	11
Protection des cultures et de l'environnement	12
Normes de l'industrie et salubrité des aliments	16
Commerce et marketing	19
Gestion du risque d'entreprise.....	20
Recherche et innovation.....	22
Coordination des activités liées aux diverses cultures	24
Pomme.....	25
Bleuet.....	28
Serriculture.....	29
Pomme de terre	34
Culture maraîchère.....	38
Activités de relations externes et communications.....	39

Rapport du président

À l'attention des membres du Conseil canadien de l'horticulture

Bâtir un organisme prospère

Selon Randy Grieser, auteur du livre *The Ordinary Leader*, les qualités suivantes sont essentielles pour bâtir et diriger un organisme prospère :

1. Motivation et mobilisation des employés
2. Passion
3. Vision
4. Conscience de ses failles et possibilités
5. Sélection des talents et des membres de l'équipe
6. Santé organisationnelle
7. Productivité
8. Créativité et innovation
9. Délégation des responsabilités
10. Désir d'amélioration

Pour qu'un organisme soit florissant, on doit y retrouver toutes ces qualités. Plus les employés présentent de telles caractéristiques, plus leur valeur est grande pour l'équipe et la réussite de l'organisme. Toutefois, chacun d'entre nous doit veiller à ce que ces qualités demeurent une priorité pour le Conseil canadien de l'horticulture (CCH). Si nous tous – membres de l'équipe, directeurs, présidents des comités ou membres des groupes de travail – manifestons la passion que nous inspirons l'organisme et notre secteur d'activité, cette passion se reflétera chez ceux qui règlent les problèmes au quotidien.

Tout organisme doit avoir une vision; nous devons mettre le cap sur cette vision et ne jamais la perdre de vue. Si nous nous égarons, il nous faudra du temps pour retrouver la bonne direction. Ceux d'entre nous qui ont conduit des machines avant l'invention du GPS savent que pour réussir un premier passage avec la planteuse, il faut garder un œil sur la cible rapprochée et l'autre, sur la cible éloignée. Si vous perdez les cibles de vue, il y a fort à parier que vous serez insatisfait du résultat.

Chacun d'entre nous doit avoir conscience de ses compétences. Pour être productif, notre travail doit s'inscrire dans ces compétences. Si nous sélectionnons les membres de l'équipe avec soin, nous réunirons toutes les compétences requises pour réussir. Il faut considérer le succès d'une équipe dans son ensemble, car chacun des membres y contribue. Un travail

(Suite à la page 4)

(Suite de la page 3)



Keith Kuhl, président du CCH

d'équipe efficace augmentera la productivité. Toutefois, chaque membre de l'équipe doit savoir où les autres membres se situent et connaître leurs compétences et habiletés. Un manque de communication entre les membres de l'équipe mènera celle-ci à l'échec.

L'équipe a aussi besoin d'une direction qui délègue les responsabilités, assure la coordination et oriente le travail des membres. Cette direction peut prendre diverses formes : conseil d'administration, présidents des comités, directeurs généraux, etc. Elle doit toutefois communiquer avec les membres d'une seule et même voix.

Les équipes puisent leur motivation dans le soutien qu'elles reçoivent. Un mot d'encouragement motive beaucoup plus qu'une minute de reproches.

Il nous arrive parfois d'oublier que l'équipe du CHC ne se limite pas au personnel, au conseil d'administration ou aux membres des comités. Chacun d'entre nous est membre de l'équipe et joue un rôle dans sa réussite. Même si nos priorités personnelles varient, celles de l'organisme doivent rester en parfaite harmonie. L'assemblée générale annuelle (AGA) est pour nous l'occasion idéale de déterminer les priorités pour l'année suivante; nous devons absolument veiller à ce que l'organisme dispose des outils et des compétences nécessaires pour respecter ces priorités.

Plan stratégique

Durant l'AGA 2016, les membres ont indiqué que le CHC devait se doter d'un plan stratégique et le présenter à l'AGA 2017. Avant la rencontre de planification stratégique, nous nous sommes tournés vers les membres pour leur demander leur avis. En janvier, le conseil d'administration, les présidents des comités et le personnel du CHC se sont rencontrés afin d'établir un plan stratégique. Toutefois, le plan stratégique demeure incomplet tant qu'il n'a pas reçu l'aval des membres.

Rebâtir l'équipe du CCH

La valeur que nous offrons à nos membres dépend de la force de notre personnel. La dernière année a été une année de reconstruction pour le CCH. Le conseil d'administration a passé beaucoup de temps à reconstituer l'équipe de direction. Lors de sa réunion de juillet, le conseil a soutenu la recommandation du comité de sélection, soit d'offrir le poste de directrice générale à Rebecca Lee. Dès son entrée en fonction en août dernier, M^{me} Lee a dû pourvoir aux

postes vacants en communications et en élaboration de politiques. Je crois que nous avons ajouté des membres de grande valeur à notre équipe. Je crois également que l'équipe est prête à relever les défis auxquels font face nos producteurs et organismes membres.

Au cours de ses premiers mois en poste, M^{me} Lee et moi avons travaillé en étroite collaboration pour le transfert des dossiers. J'ai alors pris conscience du nombre imposant de dossiers que nous traitons. Je suis ravi de l'approche adoptée par M^{me} Lee en la matière : elle a confié la résolution des dossiers à différents membres du personnel, leur demandant de communiquer avec d'autres employés et les membres concernés et de la tenir au courant des progrès et des difficultés.

Conclusion

Les quatre dernières années se sont écoulées rapidement. Celle qui vient de se terminer nous a tenus particulièrement occupés. J'aimerais remercier le conseil d'administration, le comité de sélection, les présidents du comité permanent et les membres pour leur contribution et leur soutien.

L'année dernière s'est aussi révélée très exigeante, pour moi et d'autres membres de l'équipe. Je tiens à remercier le personnel du CCH pour son travail acharné et efficace malgré les nombreux changements de personnel que nous avons connus. J'aimerais remercier tout particulièrement le Conseil canadien de la pomme de terre d'avoir fait preuve de compréhension et accepté que David Jones chapeaute les dossiers liés à la réévaluation de produits demandée par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA). Sans cette aide, le CCH n'aurait pas pu faire valoir son point de vue sur ces dossiers. Cette demande de l'ARLA continuera d'exiger du doigté au cours des prochaines années.

Je m'estime chanceux d'avoir une équipe solide chez Southern Potato. Je remercie mon équipe et mon personnel de gestion pour leur dévouement. Sans vous, je n'aurais pas pu consacrer autant de temps au CCH.

Surtout, je remercie ma femme Karen, qui a passé de nombreuses soirées seule à la maison et qui, à mon retour, a dû composer avec ma fatigue et mon stress.



Keith Kuhl
President

Rapport de la directrice générale

Au président et aux membres du Conseil canadien de l'horticulture

Durant la courte période écoulée depuis mon entrée en fonction, j'ai déjà eu de nombreux défis intéressants à relever. Entre autres, j'ai dû me familiariser avec le large éventail de dossiers traités par le Conseil canadien de l'horticulture (CCH) tout en veillant à ce que le travail se poursuive selon vos besoins et vos attentes. En voici quelques faits saillants :

Au sein de l'organisme...

- bâtir notre nouvelle équipe et renforcer nos méthodes de travail, afin d'appuyer un changement de culture fondé sur l'amélioration des communications internes et du travail d'équipe;
- revoir les procédures internes, mettre en place des évaluations du rendement, répartir la charge de travail en vérifiant périodiquement les progrès réalisés et déterminer les besoins et les intérêts des membres du personnel;
- séparer les services essentiels aux membres et les services à valeur ajoutée;
- réussir à comprendre et à respecter les engagements de l'administration précédente, qui ont entraîné des décisions difficiles, avec le soutien précieux du conseil d'administration.

À l'extérieur...

- renforcer la relation avec nos membres en améliorant la qualité et la commodité des communications et en participant aux réunions d'agriculteurs pour rencontrer nos membres et connaître leurs préoccupations;
- avec l'aide des comités du CCH, nous assurer que l'expertise du secteur est utilisée de manière optimale et en temps opportun;
- nous préparer à la prochaine série de grappes de recherche en aidant les groupes de cultures à prioriser leurs besoins en matière de recherche;
- établir des réseaux qui permettront au CCH d'élargir ses activités de sensibilisation et de rencontrer les ministres et leurs représentants pour discuter de plusieurs enjeux clés : agriculture (prochain Cadre stratégique pour l'agriculture), environnement (conséquences de la politique sur la tarification du carbone pour l'horticulture) et travail (amélioration du Programme des travailleurs étrangers temporaires);
- collaborer avec nos collègues d'autres secteurs agricoles pour créer une synergie;
- appuyer la demande de protection financière pour les fruiticulteurs et maraîchers.



Rebecca Lee, directrice générale du CHC, écoute une co-déléguée au Forum de planification pour la Stratégie nationale sur la santé des végétaux et des animaux de l'ACIA, en décembre 2016.

Le nombre de produits de phytoprotection soumis à une réévaluation demeure élevé. Même si l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a mis en place une nouvelle procédure, selon laquelle l'opinion de l'industrie est prise en compte avant qu'une décision de réévaluation soit proposée, on estime que l'ancienne procédure aura des répercussions pendant les deux prochaines années. Globalement, on s'attend à une augmentation du nombre de produits que l'industrie doit réévaluer et auxquels le CCH doit attribuer des ressources.

En 2016, l'industrie a reçu de nombreuses demandes de commentaires de la part d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, et la tendance semble se poursuivre pour l'année 2017. À l'automne, ces organismes ont tenu de nombreuses réunions pour connaître notre opinion sur différents programmes : le prochain Cadre stratégique pour l'agriculture, le réseau national de phytoprotection et la stratégie nationale sur la santé des végétaux et des animaux. Durant l'hiver et au printemps, le travail consistera à répondre à la première phase de consultation sur la modernisation de l'étiquetage des aliments : initiative de recouvrement des coûts et projet de règlement sur la salubrité des aliments au Canada. Sans aucun doute, l'opinion de l'industrie doit être prise en compte; toutefois, à cause de la concentration élevée de règlements et de programmes et de la courte durée des délais accordés pour les commentaires, les ressources du CCH sont mises à rude épreuve et nos membres croulent sous les demandes. En outre, l'abondance de règlements et les coûts élevés qu'engendre leur application inquiètent les producteurs et leur imposent un fardeau encore plus important. Pour que notre secteur conserve sa compétitivité à moyen et à long terme sur la scène internationale, nous devons rester vigilants.

Le plan stratégique élaboré plus tôt cette année par les membres du conseil d'administration, les présidents des comités et le personnel propose une voie à suivre pour les trois prochaines années. En fonction des résolutions présentées et des points stratégiques convenus, les membres devront déterminer avec soin les activités du plan qu'ils jugent prioritaires. Des décisions difficiles concernant l'attribution des ressources devront être prises afin que nous puissions examiner les nouvelles occasions sans nuire à la gestion des enjeux récurrents. Malgré sa petite taille, le CCH ne manque pas d'ambition. Son travail est appuyé par une équipe compétente et dévouée – membres du personnel, des comités et du conseil d'administration – et son plan stratégique peut le mener à des sommets d'ici 2020. Nous sommes prêts et nous exploiterons au maximum les outils à notre disposition. Les prochaines années nous réservent d'autres défis, et le CCH devra attribuer des ressources additionnelles

(suite à la page 8)

(Suite de la page 7)

aux priorités à mesure qu'elles se présenteront.

La réussite d'un organisme est le résultat d'un effort collectif. Le CCH en offre un exemple manifeste. Les membres du conseil d'administration jouent un rôle directeur essentiel entre les assemblées annuelles, en plus de faciliter le soutien à l'échelle régionale des mesures mises en place par le CCH. Les présidents des comités et les membres des différents groupes de travail fournissent l'orientation et l'expertise nécessaires sur une base permanente. La communication soutenue avec l'ensemble des membres confirme la pertinence des enjeux courants et nous tient au fait des problèmes émergents. Nos collègues du secteur de l'agriculture et du gouvernement nous aident à trouver les solutions dont les producteurs ont grandement besoin pour offrir des aliments sains de la meilleure qualité qui soit.

Durant la dernière année, le personnel du CCH s'est soumis aux exigences de la transition avec un dynamisme, un engagement et une initiative remarquables. J'aimerais tout particulièrement remercier les personnes suivantes : Amy Argentino, Nancy Baker, Dave Folkerson, David Jones, Julie Paillat, Justine Payne, Patti Proulx, Sharon Savoie et Linda Vinokuroff.

Je me réjouis à l'idée de travailler avec vous et l'ensemble de l'équipe au cours des prochains mois.

Respectueusement soumis par



Rebecca A. Lee
Directrice générale



Initiatives de sensibilisation

Le personnel du CCH a travaillé en étroite collaboration avec le conseil d'administration, les présidents des comités et les membres pour suivre l'élaboration des politiques et les activités du gouvernement et du parlement. Cela a engendré différentes occasions d'intervenir, de solliciter des réunions, de comparaître devant les comités parlementaires et de s'engager auprès d'autres groupes de l'industrie et intervenants associés afin de rester informés et de faire mieux connaître le CCH.

Des réunions entre les membres et le personnel du CCH, le ministre de l'Agriculture et le président du Conseil du Trésor ont eu lieu pendant l'événement Moisson d'automne. Il y a eu au total 54 rencontres avec 58 élus (députés et secrétaires parlementaires et ministres).

Keith Kuhl a comparu devant le comité parlementaire de l'agriculture à propos du prochain Cadre stratégique pour l'agriculture de novembre. En décembre, le CCH a soumis au ministre de l'Agriculture son rapport formel, qui expose ce que nous espérons voir inclus dans le prochain Cadre stratégique pour l'agriculture, à compter de 2018.

La collaboration avec le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA) a été très fructueuse et a permis d'établir un consensus relativement aux enjeux agricoles, et plus particulièrement en matière de main-d'œuvre. Le CCRHA a participé aux audiences du comité de la Chambre des communes chargé d'étudier les programmes pour travailleurs étrangers, alors que d'autres secteurs agricoles n'ont pas pu participer aux audiences. Le CCRHA a efficacement présenté les enjeux en matière de main-d'œuvre qui ont une incidence sur le secteur de l'horticulture.

Nous avons reçu de bonnes nouvelles en décembre avec l'annonce de l'élimination de la règle de la période cumulative de quatre ans. Nous espérons que le budget 2017 comprendra d'autres annonces concernant les programmes pour travailleurs étrangers.

Le CCH et le CCRHA ont tenu une séance d'information sous forme de « visite guidée virtuelle d'une ferme » à l'intention des fonctionnaires des ministères de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, de l'Agriculture, ainsi que de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail.

Le CCH et le Groupe de travail sur la serriculture ont rencontré des consultants du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique afin de discuter de

(Suite à la page 10)

(Suite de la page 9)

l'incidence de la politique de tarification du carbone sur l'horticulture, notamment sur la serriculture. Ils ont également participé à une réunion au bureau de la nouvelle ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail dans le but de discuter des enjeux actuels liés aux programmes pour travailleurs étrangers.

Nous poursuivons notre collaboration avec la Corporation de règlement des différends, l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes et le gouvernement fédéral afin de s'assurer que le Canada dispose d'un mécanisme de protection des paiements pour les vendeurs de fruits et légumes. Le sujet a été examiné en comité parlementaire l'an dernier et il a été recommandé de mettre en place un tel système au Canada.

Le fait d'établir des liens avec d'autres groupes d'intervenants nous permet d'échanger des renseignements et de partager notre expérience, d'élargir nos réseaux et de multiplier les occasions de collaboration.

Le CCH a participé à la conférence sur les semences de fleurs et de légumes de l'American Seed Trade Association (ASTA) où il a présenté un aperçu de l'horticulture maraîchère canadienne et des décisions proposées par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) qui pourraient avoir une incidence sur l'accès des cultivateurs aux produits de phytoprotection. Étant donné que les semences de pratiquement tous les légumes cultivés au Canada sont importées, les membres de l'ASTA suivent avec grand intérêt les résultats des réévaluations par l'ARLA de produits de traitements des semences comme le thiram, le captane et les néonicotinoïdes. Il est important de continuer de coopérer avec l'ASTA concernant les réévaluations afin que l'ARLA profite de son optique sur les produits de traitement des semences utilisés dans la production maraîchère.

Le Conseil canadien sur les espèces envahissantes a invité le CCH au troisième forum national sur les espèces envahissantes. Le CCH a présenté un aperçu des espèces parasites qui nuisent à l'industrie et mis l'accent sur les domaines où l'industrie maraîchère travaille avec le gouvernement à établir des conditions réglementaires visant à réduire le risque d'introduction et de propagation de telles espèces. Nous avons intégré à titre d'exemple les discussions sur la stratégie nationale sur la santé des végétaux et des animaux et le réseau national pour la santé des plantes.



Main-d'œuvre

Le Conseil canadien de l'horticulture (CCH) et ses membres sont conscients de la valeur de l'apport continu à l'économie canadienne de l'industrie de l'horticulture en ce qui concerne l'emploi et la croissance du secteur. Le gouvernement du Canada reconnaît aussi cette valeur, et il est conscient que la pénurie chronique de main-d'œuvre saisonnière touche l'agriculture primaire, en particulier le secteur de l'horticulture, où la main-d'œuvre a toujours été le principal coût des intrants.

L'industrie comprend que le gouvernement doit exercer une surveillance sur les travailleurs étrangers et appuie entièrement le concept accordant la priorité à la main-d'œuvre canadienne. Les employeurs déploient d'importants efforts pour recruter en premier les travailleurs canadiens, mais le fait est qu'ils doivent avoir accès à un bassin de main-d'œuvre fiable pour mener les activités de plantation, de culture et de récolte. S'il n'y a pas suffisamment de main-d'œuvre saisonnière et ponctuelle, les denrées finissent par pourrir dans les champs et sur les arbres. Cela a aussi une incidence sur les emplois à temps plein dans les secteurs de l'emballage, de l'entreposage, de la commercialisation et de la distribution des produits tout au long de l'année.

Le volet agricole du Programme pour les travailleurs étrangers temporaires (PTET) comprend désormais certaines exemptions réservées à l'agriculture par rapport aux règles imposées à l'industrie en général, ce qui permet aux cultivateurs d'y participer à moindre coût. En 2016, nous avons fêté 50 ans de réussite du volet du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) du PTET et souligné l'énorme valeur qu'il représente pour les entreprises et les travailleurs canadiens. La réussite de ces volets de programme est attribuable aux relations entre l'industrie et le gouvernement et à l'approche de type commercial adoptée par l'industrie pour trouver des solutions aux enjeux.

Au cours de la dernière année, le gouvernement fédéral s'est lancé dans la révision des programmes pour travailleurs étrangers, avec une étude du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA) qui a mené à la publication en septembre d'un rapport comportant des recommandations à l'endroit d'un large éventail de secteurs qui font appel à des travailleurs étrangers. Notre industrie a notamment bénéficié de recommandations positives. En décembre, le gouvernement fédéral a annoncé une action rapide, notamment en éliminant la règle de la période cumulative de quatre ans, ce qui a été bien reçu par nos membres. Nous pensons que le budget 2017 comprendra des éléments qui pourraient aussi avoir des répercussions sur les programmes pour travailleurs étrangers.

Le conseil d'administration, le président du Comité de la main-d'œuvre, les membres et le personnel du CCH ont soulevé sans relâche la question de la valeur et des améliorations à apporter aux programmes pour travailleurs étrangers devant les ministres de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, et de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, ainsi que les secrétaires parlementaires et les députés.



Protection des cultures et de l'environnement

En août, le CCH a animé une tournée d'information sur la phytoprotection dans des exploitations québécoises de production horticole à l'intention d'employés de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada et du Centre de la lutte antiparasitaire (CLA) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. L'objectif : permettre à des fonctionnaires chargés de l'évaluation et de la régulation des produits de phytoprotection ainsi que de la coordination des pesticides à usage limité de mieux comprendre la façon dont les producteurs gèrent les cultures horticoles et luttent contre les parasites dans les serres, les vergers et les champs.

Grâce à la tournée d'information, les membres et le personnel du CCH ont pu s'adresser à 37 fonctionnaires clés participant directement à la régulation des produits de phytoprotection et à la prise de décisions connexes qui ont une incidence sur les producteurs horticoles canadiens. Par ailleurs, la tournée a permis à ces fonctionnaires de mieux comprendre les enjeux qui touchent les producteurs, la façon dont ces derniers utilisent les technologies et les méthodes intégrées appliquées pour lutter contre les parasites de façon durable.

Le CCH continue à développer des connaissances et à travailler avec l'ARLA afin d'informer et de conseiller pour ce qui est de l'utilisation de pesticides à la ferme, du soin et de la gestion des travailleurs agricoles, de la formation et de la tenue de registres des activités menées dans l'exploitation, y compris concernant l'utilisation de pesticides. Toujours en partenariat avec l'ARLA, le CCH cherche également à élaborer des solutions pratiques visant à protéger les travailleurs afin de permettre une utilisation sécuritaire de pesticides sur les fermes.

L'ARLA a lancé au cours de l'année une nouvelle procédure de réévaluation qui prend en compte les idées et l'avis des producteurs au début d'une réévaluation. Parallèlement, le personnel du CCH participe encore à différentes réévaluations à la suite de demandes de consultation liées aux réévaluations en cours à la fin du processus de révision, mais antérieures à la publication de la décision proposée.

Le personnel du CCH et le Comité consultatif sur la phytoprotection (CCP) se sont largement consacrés ces derniers mois à répondre à plusieurs décisions de réévaluations proposées par l'ARLA. Plusieurs réévaluations pourraient avoir une incidence déterminante sur les méthodes d'utilisation actuelles et menacer la viabilité de certaines cultures. L'une des réévaluations menées actuellement concerne la décision proposée sur l'imidaclopride et les examens spéciaux de la clothianidine et de la thiaméthoxame publiés en novembre dernier. Le CCH a mené des sondages auprès des producteurs de cinq secteurs de culture et a reçu plus de 500 réponses. Dans le cas de l'imidaclopride, près de 43 groupes de production horticole sont touchés par la décision proposée de cesser toute utilisation.

De concert avec d'autres intervenants, le CCH a présenté à l'ARLA une demande formelle de prolongation de la période de consultation afin d'avoir plus de temps pour recueillir de nouveaux renseignements qui pourront être utilisés pour préciser ou réexaminer l'évaluation des risques, plus particulièrement relativement à l'utilisation par les producteurs de l'ingrédient actif dans les pratiques de production actuelles. L'ARLA a accordé un prolongement de 30 jours; la date limite est donc repoussée au 23 mars 2017. Nous aurons plus de temps pour faire la synthèse des nouveaux renseignements obtenus grâce au sondage et cerner des mesures d'atténuation des risques.

Le CCH continue d'effectuer un suivi des politiques environnementales du gouvernement qui touchent les producteurs de fruits et de légumes. La politique fédérale de tarification du carbone qui est actuellement mise en œuvre dans les administrations provinciales vient gonfler les coûts de production et de transport à l'intérieur du pays, en plus de créer de nouveaux obstacles au commerce extérieur.

En ce qui a trait à la résolution de 2016-14 dans laquelle le CCH demande que l'Agence canadienne d'inspection des aliments développe et mette en œuvre un programme semblable au National Clean Plant Network (NCPN) des États-Unis, nous pouvons annoncer que l'ACIA est allée de l'avant. L'ébauche de conceptualisation du réseau national pour la santé des plantes comportait une consultation auprès du CCH et d'autres intervenants, ainsi qu'un atelier organisé par l'ACIA en novembre 2016. Le réseau proposé repose sur trois principaux piliers : Plantes propres – surveillance et diagnostic La vision du pilier des plantes propres est « une approche intégrée s'appuyant sur des données factuelles visant à tenir à jour et à distribuer un matériel de multiplication qui ne contient pas d'agents pathogènes ni de parasites de plantes ciblés afin de soutenir le pays en matière de réserves alimentaires, de commerce, d'environnement et d'économie.

Une ébauche de stratégie nationale visant la santé des végétaux et des animaux pour le Canada coordonnée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments sera bientôt terminée. L'objectif de cette stratégie est de protéger les ressources animales et végétales du Canada afin de soutenir la croissance économique et de protéger la santé humaine et l'environnement. Le CCH a participé à différents niveaux à l'élaboration de la stratégie pour s'assurer de l'intégration des besoins et des enjeux liés aux secteurs des fruits et des légumes. Le personnel et les membres du CCH ont participé cet automne à des réunions et à la rédaction d'un document de discussion initial, ainsi qu'au forum de planification de la stratégie nationale sur la santé des végétaux et des animaux qui s'est tenu les 6 et 7 décembre. Depuis, le président du CCH participe aux conférences téléphoniques hebdomadaires du comité directeur afin de superviser quatre groupes de travail. Ces groupes se sont rencontrés chaque semaine afin de discuter des éléments suivants : 1) un système fondé sur la prévention auquel le CCH a participé; 2) la collecte et la mise en commun de renseignements; 3) la coordination dans le cadre de partenariats; et 4) l'influence des comportements. Une consultation publique devrait avoir lieu au mois d'avril, et l'approbation devrait être demandée pendant la rencontre des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux en juillet.

Le Sommet mondial sur les usages mineurs se tiendra à Montréal du 1^{er} au 4 octobre 2017. Pour en savoir plus sur le Sommet consultez <http://gmup.org/GMUS3.html> (en anglais seulement).

Réponses aux décisions de réévaluation proposées par l'ARLA (janvier 2017)

Ingrédient actif	Linuron Groupe 7	Mancozèbe Groupe M	Métirame Groupe M	Carbaryl Groupe 1A	Ferbam Groupe M
Nom commercial	LOROX Herbicide	DITHANE Fongicide	POLYRAM Fongicide	SEVIN Insecticide	FERBAM Fongicide
État de la consultation	24 sept. 2012 Réponse soumise, en attente de la décision finale déc. 2016*	27 sept. 2013 Réponse soumise, en attente de la décision finale mars 2017	18 sept. 2014 Réponse soumise, en attente de la décision finale mars 2017	Décision finale rendue le 31 mars 2016	27 mai 2016 Réponse soumise, en attente de la décision finale juin 2018
Décision proposée (* décision finale)	Abandon de toutes les utilisations	Abandon de toutes les utilisations	Abandon de toutes les utilisations	Abandon de certaines utilisations*	Abandon de toutes les utilisations
Aliments issus de l'horticulture Utilisations qu'il est proposé d'abandonner (* décision finale)	Asperge, carotte, carvi, céleri, coriandre, aneth, panais, pomme de terre, pomme, pêche, poire, prune, cerise, petite poire, maïs sucré	Pomme de terre (traitement foliaire et des semences) tomate, oignon, céleri, carotte, chou, chou-fleur, citrouille, courge, melon, pastèque, concombre, pomme, poire, raisin	pomme de terre, tomate, Asperge, carotte, céleri, pomme, raisin	* Brocoli, * chou de Bruxelles, * chou, chou-fleur, * poivron, * haricot mange-tout**, * maïs sucré, * pomme (insectes), * poire, * abricot, * pêche, * cerise, * prune, * raisin ** Récolté à la main	Concombre de serre, tomate de serre, laitue de serre, pomme, poire, abricot, cerise, pêche, prune, mûre sauvage, mûres de Boysen, mûre rampante, framboise, bleuet, canneberge, groseille, raisin

Zirame Groupe M	Thirame Groupe M	Chlorothalonil Groupe M	Iprodione Groupe 2	Captane Groupe M	Cyperméthrine Groupe 3	Imidaclopride Groupe 4
ZIRAM Fongicide	THIRAM Fongicide	BRAVO Fongicide	ROVRAL Fongicide	CAPTAN Fongicide	RIPCORD Insecticide	ADMIRE Insecticide
27 mai 2016 Réponse soumise, en attente de la décision finale juin 2018	27 mai 2016 Réponse soumise, en attente de la décision finale juin 2018	10 juin 2016 Réponse soumise, en attente de la décision finale mars 2018	15 juillet 2016 Réponse soumise, en attente de la décision finale mars 2018	30 juillet 2016 Réponse soumise, en attente de la décision finale mars 2018	30 août 2016 Réponse soumise, en attente de la décision finale sept. 2018	23 nov. 2016 La réponse doit être donnée le 21 février 2016. Décision finale déc. 2017
Abandon de toutes les utilisations	Abandon de toutes les utilisations	Abandon de certaines utilisations et limitation des autres utilisations	Abandon de toutes les utilisations	Abandon de certaines utilisations et limitation des autres utilisations	Réduire le nombre d'applications pour certaines utilisations et recommandation d'importantes zones tampons	Abandon de toutes les utilisations agricoles
Tomate, Concombre, melon, courge, citrouille, pomme (Colombie- Britannique seulement), pêche (Colombie- Britannique seulement), abricot (Colombie- Britannique seulement)	Céleri, patate douce, pomme, pêche, prune, fraise, traitement des semences (betterave, brocoli, chou de Bruxelles, chou, carotte, chou-fleur, céleri, laitue, poivron, radis, épinard, navet, aubergine, tomate, oignon, haricot mange-tout, pois, courge, citrouille, pastèque, concombre, cantaloup)	Brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur, maïs (sucré), céleri, oignon (sec et vert), cerise (douce et acide), pêche, nectarine, bleuet (en corymbe et à feuilles étroites), canneberge	Chou (entreposage), chou-fleur, ail (trempage préplantation), laitue, oignon, haricot mange- tout, poireau, pomme de terre (traitement des raies de semis), concombre de serre, laitue de serre, tomate de serre, abricot, cerise, pêche, prune, framboise, fraise, raisin, ginseng, traitement des semences (carottes)	Utilisations en serre (sauf pour le traitement du sol), pomme, poire, cerise, prune, pêche, nectarine, abricot, raisin, citrouille, courge, tomate, fraise, mûres de Logan, bleuet, mûre sauvage, framboise, traitement à la ferme des semences		Pomme de terre, légumes-racines (1-B), légumes-tubercules (1-D), patate douce, feuilles de légumes- racines et de légumes- tubercules, légumes-feuilles (4-A), légumes-pétiotes (4-B), légumes-feuilles du genre <i>Brassica</i> (5), légumineuses (6), Légumes-fruits, sauf les cucurbitacées (8), cucurbitacées (9), fruits à pépins (11), fruits à noyau (12), Baies – petits fruits (13-A, B, F et G), canneberge, herbes (19-A), artichaut, traitement des semences, raie de semis, serres (douchage et irrigation), tomate, concombre, poivron, aubergine, laitue, légumes du genre <i>Brassica</i> 5-A



Normes de l'industrie et salubrité des aliments

Au cours des derniers mois de 2016 et des premiers mois de 2017, plusieurs propositions de modernisation des processus et des règlements ont été soumises par l'ACIA au public et à l'industrie pour commentaires. Le CCH a participé aux réunions avec l'industrie et suivi les discussions entre différents secteurs, et soumettra les commentaires du secteur dans le cadre du processus de consultation. Les membres ont aussi été encouragés à participer aux séances d'information et à soumettre leurs commentaires sur les sites Web correspondants.

Initiative de modernisation de l'étiquetage des aliments

L'initiative de modernisation de l'étiquetage des aliments a pour objectif de développer un système plus moderne qui permettra de relever les défis actuels et futurs. Les consultations sur la troisième et dernière phase se sont conclues le 14 mars 2017. Les trois phases sont les suivantes :

- Phase I (2013-2014) : Engagement dans lequel l'ACIA a demandé aux intervenants de fournir l'information sur les problèmes rencontrés dans les quatre principaux volets de l'étiquetage des aliments : rôles, responsabilités et partenariats, règlements, politique et développement de programme, et prestation des services.
- Phase II de consultation (2014-2015) : L'ACIA a demandé des commentaires sur les idées et les options proposées pour moderniser le système.
- Phase III de consultation (2016-2017) : L'ACIA a demandé des commentaires sur les principales propositions, qui comprenaient notamment la modernisation des règlements et l'établissement d'une approche fondée sur le risque afin d'assurer un étiquetage exact et qui n'induit pas en erreur.

Les projets de règlement sont fondés sur des principes axés sur les résultats, l'autonomie des consommateurs, la réactivité de l'industrie, les interventions fondées sur le risque et l'amélioration de la conformité.

Première phase de consultations – Initiative de recouvrement des coûts

La première phase des consultations sur l'initiative de recouvrement des coûts a pris fin le 31 mars 2017. L'ACIA souhaite connaître le point de vue des consommateurs et des entreprises canadiennes sur les éléments suivants :

- une liste de services simplifiée qui permet l'uniformisation des frais des services similaires offerts par l'ACIA;
- les normes de service proposées;
- le niveau approprié de partage des coûts entre les parties réglementées et les contribuables;
- les incidences sur les entreprises des éventuelles augmentations des frais.

Des réunions d'information ont été organisées par l'ACIA afin de communiquer plus de renseignements sur la proposition. Remarques : la dernière augmentation des frais de l'ACIA remonte à 20 ans; le coût annuel des activités de l'ACIA est de 824 millions de dollars dont environ 533 millions sont investis dans des activités qui profitent aux parties réglementées. L'ACIA récupère actuellement environ 10 % de ce montant, soit 55 millions de dollars.

L'ACIA propose de simplifier la liste des services, mais sans changer la façon dont ceux-ci sont actuellement offerts. Les coûts seraient calculés selon un tarif horaire.

Pour en savoir plus, veuillez prendre connaissance de la première phase de consultations de l'initiative de recouvrement des coûts : <https://goo.gl/GKzcqs>

Projet de Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC)

Ce projet de règlement accorde une plus grande importance à la prévention des risques en matière de salubrité pour tous les aliments importés au Canada ou faisant l'objet d'un commerce interprovincial. Le règlement s'appliquerait également aux aliments destinés à l'exportation. Le projet de règlement permettrait l'entrée en vigueur de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* adoptée en 2012. Le personnel du CCH a informé les membres de la consultation et leur a fourni les dates des présentations de l'ACIA à l'échelle du pays. Une brève présentation à l'intention des membres a également été intégrée à l'assemblée générale annuelle. Une séance approfondie avec l'ACIA a été prévue pour le secteur horticole (CCH, CanadaGAP et CPMA) à la fin du mois de mars. La date limite pour soumettre des commentaires est le 21 avril 2017.

Vous trouverez des vidéos, des outils interactifs, des fiches de renseignement, des modèles et un manuel à l'adresse <https://goo.gl/eQGofZ>

Programme CanadaGAP

Le programme de salubrité des aliments CanadaGAP® est destiné aux producteurs, emballeurs, réemballeurs, grossistes et courtiers et vise à mettre en œuvre des procédures efficaces de traitement des fruits et légumes frais. L'Initiative mondiale pour la sécurité alimentaire (IMSA) a fait une évaluation comparative du programme CanadaGAP et a officiellement reconnu sa conformité aux exigences. Les services d'audit et de certification du programme sont assurés par des organismes de certification accrédités tiers.

Faits saillants de 2016 : Près de 3 050 entreprises du secteur d'un bout à l'autre du pays sont actuellement inscrites au programme de certification de CanadaGAP. Le nombre d'entreprises de réemballage, de commerce en gros et de courtage participant au programme de CanadaGAP ne cesse d'augmenter, et six courtiers se sont joints au programme en 2016. En mars 2016, l'IMSA a conclu avec succès l'analyse comparative de la certification sous l'option D pour les activités de remballage et de commerce en gros. CanadaGAP termine la dernière étape du processus de reconnaissance du gouvernement (l'évaluation de la mise en œuvre). Cette étape requiert que CanadaGAP prouve au gouvernement l'efficacité de la prestation des audits du programme et de l'administration du système par le bureau national. La reconnaissance du gouvernement permettra de positionner

(Suite à la page 18)

(Suite de la page 17)

avantageusement le programme dans le contexte des nouveaux règlements sur la salubrité alimentaire pour les fruits et légumes frais au Canada.

Plusieurs initiatives ont été annoncées pour 2017, comme le lancement inopiné d'un programme d'audit, la mise en place de changements aux exigences de CanadaGAP, y compris une augmentation de la note de passage à 85 %, et des améliorations à l'évaluation de la compétence de l'auditeur, conformément au projet connexe de l'IMSA. Pouvoir conserver la reconnaissance de l'IMSA dans le cadre du passage à la nouvelle version (version 7) des exigences est un objectif clé de CanadaGAP pour l'année à venir.

Normes de l'industrie canadienne pour les produits biologiques

La Fédération biologique du Canada (FBC) et ses membres forment le forum officiel par l'intermédiaire duquel les intervenants du secteur biologique peuvent participer aux différents comités de l'Office des normes générales du Canada (ONGC), y compris au Comité technique sur l'agriculture biologique (CT). C'est le CT qui s'assure que les changements proposés aux normes sur l'agriculture biologique (32.310) et à la liste des substances permises (LSP; 32.311) sont analysés et soumis à un vote.

Le représentant du CCH auprès du CT, Wayne Rempel, a été épaulé dans son travail par Marv Dyck et son sous-comité : le Groupe de travail en production végétale. Le membre votant supplémentaire du CT, Niki Bennet, représentant de l'Ontario Greenhouse Vegetable Growers (OGVG), et la membre non votante, Julie Paillat, coordinatrice nationale du CCH, secteur des légumes de serre, ont été interpellés par des enjeux soulevés par le Groupe de travail de l'ONGC et d'autres intervenants à propos des modifications proposées visant les cultures de serre.

Les normes 32.310 et 32.311 ont été soumises à un processus de modification ouvert pour une période de commentaire de 30 jours qui a pris fin le 25 septembre 2016. Comme proposé, toutes les modifications suggérées ont été soumises au vote, à l'exception des modifications visant les cultures de serre : les clauses liées au volume du sol devant faire l'objet d'autres modifications. L'insertion de clauses de droits acquis permettant aux exploitants actuels de serre de continuer leurs activités dans un volume de sol moindre que celui de toutes nouvelles surfaces cultivées ou d'extensions de surfaces a été soumise à une période de vote qui a pris fin le 25 novembre. Dans le cadre du vote, 37 commentaires, dont 4 étaient associés à un vote négatif, ont été soumis pour la norme 32.310. Le même nombre de commentaires a été soumis pour la norme 32.311. Conformément aux politiques et procédures de l'ONGC, les commentaires sont actuellement examinés par le président, le secrétaire du comité et les responsables du Groupe de travail, qui procèdent à l'élaboration de réponses. Dans les prochaines semaines, l'ONGC communiquera le sommaire des commentaires et des réponses, ainsi que les normes mises à jour en fonction des commentaires aux membres du comité, qui disposeront de deux semaines pour les réviser.

La date de publication finale d'un autre processus de modification concernant l'utilisation d'acides aminés dans l'industrie du porc a de nouveau été repoussée. Parallèlement, les normes canadiennes sur l'agriculture biologique de 2015 sont entrées en vigueur le 25 novembre 2016, soit un an après leur publication. En conséquence, l'ONGC a orienté les organismes de certification afin qu'ils accordent aux exploitants touchés par les clauses en voie de modification une note précisant qu'il existe « des occasions d'amélioration » d'ici à l'approbation des clauses et à leur application en 2017.



Commerce et marketing

En 2015, le Canada a adhéré au Partenariat transpacifique (PTP) aux côtés de 11 autres pays côtiers du Pacifique (Australie, Brunei Darussalam, Chili, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Singapour, Vietnam et États-Unis). Ces 11 pays représentent pour le Canada un marché de près de 765 millions de consommateurs. Avec l'annonce par la nouvelle administration américaine de la fin de sa participation au PTP, l'avenir de l'entente est menacé. De son côté, le gouvernement du Canada continuera d'honorer les accords commerciaux bilatéraux et régionaux conclus avec ces pays.

Les 28 États membres de l'Union européenne (UE) participent à l'Accord économique et commercial global (AECG) conclu entre le Canada et l'UE. Comptant plus de 500 millions de citoyens, l'UE représente l'un des plus importants marchés du monde. Une fois l'Accord en vigueur, 94 % des droits tarifaires appliqués aux produits agricoles par l'UE seront supprimés. Le dossier de l'Accord économique et commercial global continue de progresser. La législation canadienne est examinée par le Parlement et, en février, le Parlement européen a voté et approuvé l'Accord. Une fois la législation adoptée par le Parlement canadien, l'Accord sera adopté provisoirement (et la majorité des dispositions de l'AECG seront appliquées provisoirement). La législation devrait entrer en vigueur au printemps 2017.

Nous accueillons favorablement les occasions d'accéder à de nouveaux marchés grâce aux ententes qui contiennent des dispositions améliorées visant à résoudre les problèmes liés aux barrières non tarifaires. Par contre, tant que les problèmes comme l'harmonisation des LMR ne seront pas tout à fait résolus, nos producteurs ne pourront pas profiter pleinement de la réduction ou de l'élimination des droits tarifaires.

Le nouveau président américain a exprimé la volonté de revoir l'ALENA. Pour le moment, les conséquences pour le secteur agricole canadien sont incertaines. La rumeur veut que l'on procède à une révision des ententes relatives aux secteurs assujettis au système de gestion de l'offre. Nous continuons de suivre l'évolution de la situation de l'ALENA et d'évaluer les incidences pour le secteur de l'horticulture.

Gestion du risque d'entreprise

Au cours de la dernière année, le Conseil canadien de l'horticulture (CCH) a continué d'axer ses activités de gestion du risque d'entreprise (GRE) sur l'assurance d'avoir des programmes en place pouvant offrir une aide bonifiée aux producteurs en période de fluctuations du marché et en réponse aux événements indépendants de leur volonté. Les programmes de GRE sont très importants pour nos producteurs. Ces programmes doivent être pratiques et avantageux pour la chaîne d'approvisionnement en fruits et en légumes frais.

En 2016, le gouvernement fédéral a lancé des consultations qui ont mené à l'élaboration du prochain Cadre stratégique pour l'agriculture. Pendant la première partie de l'année, les consultations portaient sur les forces et les faiblesses des programmes de Cultivons l'avenir 2 (CA 2). En juillet, les ministres de l'Agriculture fédéral, provinciaux et territoriaux ont publié la *Déclaration de Calgary*, qui détermine les domaines prioritaires visant à orienter les prochaines consultations et à conseiller le CSA qui remplacera le programme CA 2 lorsque celui-ci viendra à échéance en mars 2018. Ces consultations comprenaient la gestion du risque d'entreprise.

Le personnel du CCH et le comité de la gestion du risque ont participé à des séances de consultation en novembre dans le cadre desquelles les principaux problèmes de GRE des producteurs de fruits et de légumes ont été abordés avec les fonctionnaires d'AAC et d'autres dirigeants de l'industrie.

En plus de séances de consultation en personne, le CCH a formellement soumis une proposition pour le prochain Cadre stratégique pour l'agriculture couvrant un éventail d'enjeux importants pour l'horticulture, y compris les programmes de GRE. Voici certains des principaux éléments de GRE soumis par le CCH :

- Rétablir l'ancienne limite de déclenchement du programme Agri-stabilité afin que des paiements soient effectués lorsque les marges pour l'année du programme passent à moins de 85 % des marges de référence antérieures du producteur.
- Faire passer le taux maximal de contribution de base du programme Agri-investissement pour les contributions équivalentes à 4,5 % des ventes nettes des cultures admissibles et éliminer les plafonds qui s'appliquent aux paiements gouvernementaux.
- Envisager la création d'un programme d'assurance-production autogérée à l'intention des exploitations horticoles de toutes tailles.
- Réduire au minimum le nombre d'étapes menant à l'obtention d'une aide financière pour les producteurs touchés par une catastrophe naturelle.
- Appuyer financièrement les programmes provinciaux pour combler les lacunes des programmes de GRE actuels.

Le projet de recherche sur les rappels de produits qui a été approuvé en 2016 a été récemment réévalué par le conseil d'administration, qui a décidé d'y mettre fin. Le conseil est ouvert à revoir sa décision s'il y a un intérêt pour renouveler notre engagement dans ce programme.

Le personnel du CCH et le comité de la gestion du risque continueront d'influencer les décideurs afin de s'assurer de l'efficacité et de l'utilité des programmes de GRE pour les producteurs.

Recherche et innovation

L'innovation par la collaboration

La Grappe agroscientifique canadienne pour l'horticulture 2 est issue d'un investissement de 9,6 millions de dollars qui rallie l'expertise du milieu universitaire, des intervenants de l'industrie et du gouvernement pour traiter les plus importants enjeux touchant les secteurs de la pomme et de la pomme de terre. Dirigée par le Conseil canadien de l'horticulture (CCH), la Grappe 2 regroupe dix projets qui ont débuté en avril 2013 et se termineront en mars 2018.

Le gouvernement fédéral a investi 6,8 millions de dollars par l'entremise du programme Agri-innovation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) afin de soutenir les efforts des chercheurs, des experts de l'industrie et des universitaires qui visent à réduire le coût des intrants agricoles, tout en améliorant le rendement commercial et les marges pour les pomiculteurs et les producteurs de pommes de terre. Les partenaires du CCH issus de l'industrie ont versé des fonds de contrepartie de 2,8 millions de dollars à la Grappe 2, qui viennent s'ajouter à la somme reçue dans le cadre du programme Agri-innovation.

Principaux messages

Les activités de la Grappe pour l'horticulture 2 ont déjà donné plusieurs résultats positifs. Voici des exemples :

- *Développement d'une stratégie à la ferme basée sur la science et s'appuyant sur des pratiques de gestion exemplaires bien planifiées afin de freiner le virus Y de la pomme de terre (PVY).* (Mathuresh Singh, Ph. D. – Agricultural Certification Services Inc.)

L'utilisation d'un mélange d'huile minérale en vaporisateur et, dans une moindre mesure, d'huile minérale seulement en vaporisateur sont des techniques de gestion efficace pour freiner la propagation du PVY dans les champs alors que l'efficacité de la vaporisation d'un insecticide seul n'a jamais été démontrée.

- *Nouveaux biopesticides pour les maladies post-récolte des fruits à pépins* (Louise Nelson, Université de la Colombie-Britannique).

Les conclusions suggèrent que *P. fluorescens* assure un contrôle comparable à celui du biopesticide BioSave^{MD}, mais qu'il est moins efficace que le fongicide synthétique Scholar^{MD}. Pour atteindre une efficacité comparable à celle des fongicides chimiques (de l'ordre de

98 % à 100 %), il faudra combiner *P. fluorescens* à des additifs alimentaires (des essais sont en cours) ou à des fongicides à faible dose.

Pour en savoir plus sur la Grappe 2 et consulter les rapports semestriels destinés à l'industrie, rendez-vous sur le site Web du CCH, où vous trouverez des mises à jour détaillées.

www.hortcouncil.ca/fr/projets-et-programmes/agri-science-cluster2.aspx

La Grappe agroscientifique pour l'horticulture 2 est généreusement financée par près de 50 partenaires de l'industrie ainsi que par le programme Agri-innovation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, qui s'inscrit dans le cadre de l'initiative Cultivons l'avenir 2.

Paver la voie à une troisième Grappe agroscientifique pour l'horticulture



Le CCH a lancé le processus de planification de la Grappe 3, qui devrait faire partie de la prochaine série de programmes d'Agriculture et Agroalimentaire Canada qui doivent être lancés en avril 2018. Les échéances du programme ont été définies de manière à ce que la soumission à AAC soit faite dans le respect de celles-ci. Le CCH a travaillé avec des groupes de cultures afin de développer et de mettre à jour des documents relatifs aux stratégies de recherche et d'innovation dans le cadre d'exercices d'établissement des priorités. Des groupes de cultures (pomme, pomme de terre et serriculture) ont mené ces exercices à la fin 2016 et au début de 2017. Le groupe de cultures maraîchères a lancé le processus et sa stratégie devrait être établie au début du printemps.



Coordination des activités liées aux diverses cultures

Les comités permanents des cultures du CCH se réunissent à l'occasion de l'assemblée générale annuelle et leurs sous-comités et groupes de travail respectifs se rencontrent régulièrement pendant l'année. Grâce à cette approche multidimensionnelle, nous sommes à même de répondre de façon cohérente et exhaustive aux besoins des membres et des producteurs relativement aux nombreux enjeux auxquels fait face notre industrie, et ce, en nous exprimant d'une seule voix.

Les groupes de cultures sont des groupes de travail qui participent activement au processus du CCH. Leur travail permet à l'organisme de réaliser des initiatives et de régler des dossiers au jour le jour. Il existe actuellement des groupes de travail sur la serriculture, la pomme de terre, le bleuet, la pomme et les légumes. Vous trouverez ci-dessous une brève description des activités menées par chacun de ces groupes en 2016.

Coordination des activités liées aux diverses cultures

Pomme

Le mandat du Groupe de travail sur la pomme (GTP) consiste à se pencher sur les enjeux et à faire avancer les choses pendant l'intervalle s'échelonnant entre les assemblées générales annuelles. Le groupe est formé de représentants membres provenant des principales régions de culture au Canada et des directeurs administratifs des associations provinciales de producteurs respectives. De plus, un spécialiste des secteurs d'AAC offre une aide considérable pour soutenir les membres.

Réunion du Groupe de travail sur la pomme

Le Groupe de travail sur la pomme (GTP) s'est réuni officiellement deux fois en 2016, soit à l'assemblée générale annuelle du CCH en mars et lors de la réunion de mi-saison estivale en juillet. Plusieurs conférences téléphoniques ont également été organisées.

La réunion de mi-été sur la pomme du CCH s'est déroulée les 26 et 27 juillet 2016 à Moncton, au Nouveau-Brunswick. L'événement était organisé par les Producteurs de pommes du Nouveau-Brunswick. La réunion et la tournée des vergers ont attiré de nombreux pomiculteurs et représentants de l'industrie des quatre coins du pays. Pendant la séance de travail, il a été question de la situation et des tendances du marché, des priorités et des stratégies liées à la recherche et à l'innovation, de la possibilité d'un programme national de plantation et de replantation de pommiers, des exemptions ministérielles et des codes SH pour la variété Honeycrisp. La tournée du 27 juillet s'est arrêtée dans les vergers suivants : Master Packaging (Dieppe, N.-B.), Verger Belliveau Orchard (Memramcook, N.-B.) et La Fleur du Pommier (Cocagne Sud, N.-B.). La réunion de mi-été sur la pomme et la tournée des vergers 2017 auront lieu au Québec.

Programme national d'investissement dans la culture des fruits de verger

Fait saillant de l'année, le GTP a élaboré une proposition de Programme national d'investissement dans la culture des fruits de verger. La proposition définit les défis actuels que doit relever l'industrie et l'incidence positive qu'un soutien fédéral aurait sur la production fruitière au Canada.

L'industrie demande du financement pour l'aider à payer les intérêts des prêts privés que

(Suite à la page 26)

(Suite de la page 25)

les producteurs doivent contracter les cinq premières années. Ces prêts sont utilisés pour moderniser les activités agricoles dans deux secteurs clés : le plantage et le renouvellement des vergers, et l'investissement dans le renouvellement des infrastructures des postes d'emballage.

Des investissements considérables sont requis pour constituer des vergers modernes, et cela prend environ trois saisons après la plantation pour que les arbres commencent à produire des fruits. En matière de plantage et de renouvellement des vergers, cette demande de financement permettrait d'appuyer le renouvellement de 25 % des surfaces qui ont été perdues à cause de la diminution de la part du marché intérieur liée à l'augmentation des importations.

Afin de maintenir le niveau de production, nous devons moderniser l'infrastructure des postes d'emballage sur le plan de l'équipement de refroidissement et d'entreposage écoénergétique, et nous doter de technologies évoluées et novatrices pour le classement, le tri et l'emballage.

Un investissement fédéral annuel de 48,6 millions de dollars sur une période de cinq ans permettrait de fournir une aide essentielle à l'industrie afin de renouveler les vergers et d'améliorer les infrastructures. Cet investissement stimulerait la croissance de l'industrie de la pomme pour qu'elle puisse être concurrentielle au niveau international. Il entraînerait en outre un financement annuel privé de 176 millions de dollars.

Le soutien du gouvernement fédéral en matière de renouvellement des vergers et de modernisation des infrastructures permettra une plus grande offre de produits locaux de grande qualité, une croissance de l'emploi et une augmentation des débouchés d'exportation, en plus de favoriser l'adoption continue de nouvelles technologies écologiques.

Stratégie nationale d'innovation et de recherche

Sous la supervision du CCH, l'industrie de la pomme a développé une stratégie nationale d'innovation et de recherche pour les cinq secteurs clés suivants :

- Maximisation de la qualité et diminution des pertes
- Technologie, mécanisation, automatisation et efficacité
- Pratiques de production durables
- Développement et évaluation des variétés et des porte-greffes
- Stratégie de commercialisation globale
- Collecte, adaptation et transfert des connaissances pour permettre la mise en œuvre de la stratégie

Production de pommes canadiennes et part de marché

Les statistiques démontrent l'importance à l'échelle nationale de la production et de la valeur du marché de la pomme des cinq dernières années.

Production de pommes canadiennes, moyenne des années 2011 à 2015

Région	Volume (tonnes métriques)	Valeur
Provinces maritimes	40 135	20 M\$
Québec	109 090	57 M\$
Ontario	115 487	64 M\$
Colombie-Britannique	94 468	46 M\$
Canada	359 179	188 M\$

Source : Statistique Canada. D'après la moyenne des données des cinq années les plus récentes (de 2011 à 2015)

Part de marché des pommes fraîches canadiennes, par volume et valeur

Moyenne sur cinq ans (2011/12 à 2015/16)	Volume (tonnes métriques)	Valeur
Production canadienne	359 179	188 M\$
Exportations canadiennes	30 203	37 M\$
Importations canadiennes	Total des importations	221 974
	Importations de l'État de Washington	143 531
	Importations d'autres sources	78 443
Part du marché canadien des pommes fraîches des producteurs canadiens = 60 %		
Part du marché canadien des pommes fraîches des producteurs de l'État de Washington = 26 %		
Part du marché canadien des pommes fraîches des autres producteurs étrangers = 14 %		

Source : Statistique Canada. D'après la moyenne des données sur les récoltes des cinq années les plus récentes



Coordination des activités liées aux diverses cultures **Bleuet**

Jack Bates (Colombie-Britannique) a siégé à titre de président du Groupe de travail pour le bleuet (GTB) pendant les quatre dernières années. Les membres du GTB se sont réunis une fois à l'AGA 2016 du CCH. Le développement de la stratégie nationale de recherche et d'innovation pour l'industrie du bleuet et les questions touchant la protection des récoltes (contre la drosophile à ailes tachetées en particulier) ont été les principaux sujets de discussion cette année.

Stratégie nationale d'innovation et de recherche

Sous la supervision du CCH, l'industrie du bleuet a élaboré une stratégie nationale d'innovation et de recherche pour les secteurs clés suivants :

- Lutte antiparasitaire intégrée :
- Développement de cultivars
- Développement du marché du produit
- Recherche sur la santé
- Production
- Collecte, adaptation et transfert des connaissances pour permettre la mise en œuvre de la stratégie



Coordination des activités liées aux diverses cultures Serriculture

Le Groupe de travail sur la serriculture se concentre sur l'établissement d'une collaboration à l'échelle nationale

Étant donné la croissance du secteur de la serriculture, il était devenu essentiel de créer un poste de coordination nationale au CCH. Le poste a été créé en 2016. Sous la direction du Comité de la serriculture du CCH, l'engagement des représentants régionaux du secteur de la serriculture continue de croître. Les membres du Groupe de travail sur la serriculture se sont rencontrés à plusieurs reprises cette année, en personne et lors de conférences téléphoniques. Nous avons profité de la réunion et de la tournée estivales à Leamington pour présenter Julie Paillat, notre nouvelle coordinatrice nationale, et donner la chance au groupe de visiter le Centre de recherche sur les cultures abritées et industrielles d'Agriculture et Agroalimentaire (AAC) à Harrow, en Ontario.

Données et rapports statistiques sur la serriculture

Les rapports hebdomadaires sur la serriculture produits par la Section des analyses et des renseignements sur les marchés d'AAC continuent d'être transmis au groupe. Les rapports présentent en détail les données hebdomadaires relatives à l'importation de tomates, de poivrons et de concombres en fonction de la valeur (\$ CA) et du volume (kg) aux niveaux fédéral et provinciaux, ainsi que les importations hebdomadaires par pays d'origine. Les recettes agricoles pour les légumes cultivés en serre pour la période de janvier à septembre 2016 rapportées par Statistiques Canada dans l'édition du 29 novembre 2016 du Quotidien s'élèvent à 1 067 milliards de dollars, soit une augmentation de 1,9 % par rapport à 2015.

Tarifification du carbone

La tarification du carbone a de sérieuses conséquences sur le secteur des légumes de serre. Le CCH et le Groupe de travail sur la serriculture ont rédigé plusieurs documents importants présentant la position du secteur, dont :

- Un document de discussion proposant une analyse des politiques provinciales et des incidences calculées, ainsi que des principaux éléments qui doivent être étudiés plus en profondeur par les décideurs.

(Suite à la page 30)

(Suite de la page 29)

- Un document d'une page à propos de l'importance du dioxyde de carbone pour la production de légumes de serre.
- Une brève note présentant des recommandations pour harmoniser les politiques de tarification du carbone au sein de l'ALENA et des mesures d'allègement pour les producteurs canadiens de légumes de serre d'ici à ce que cet objectif soit atteint.

Les représentants du Groupe de travail sur la serriculture et du CCH se sont appuyés sur ces documents pour présenter les messages clés aux conseillers principaux aux politiques d'Environnement et Changement climatique Canada lors de la réunion de la mi-janvier 2017. La ministre de l'Environnement, Catherine McKenna ne s'est pas engagée, mais nous continuerons de soulever ces questions et ferons pression pour rencontrer le ministre Lawrence MacAulay.



De gauche à droite : Rick Seguin, directeur général, Ontario Greenhouse Vegetable Growers; Peter Cummings, président, BC Greenhouse Growers' Association; Linda Delli Santi, directrice générale, BC Greenhouse Growers' Association (et présidente du comité de la culture maraîchère en serre du CCH); Julie Paillat, coordinatrice nationale, secteur des légumes de serre, CCH; Rebecca Lee, directrice générale, CCH; J.P. Jepp, conseiller principal aux politiques, Cabinet de la ministre, Environnement et Changement climatique Canada; Adam Baylin-Stern, conseiller aux politiques, Cabinet de la ministre, Environnement et Changement climatique Canada. Photo : CCH.

Accès aux marchés

Nous avons obtenu l'accès au marché japonais pour les poivrons après presque 25 ans de négociations. Normalement, l'accès n'est pas demandé pour une province en particulier, mais dans ce cas, l'accès a été obtenu pour la Colombie-Britannique seulement, puisque la moisissure bleue, une maladie végétale qui inquiète le Japon, n'a jamais été détectée dans cette province. La valeur des exportations annuelles de poivrons de serre vers le marché japonais pourrait atteindre 20 millions de dollars selon la BC Greenhouse Growers Association.

En septembre, les membres du Groupe de travail sur la serriculture se sont entendus sur l'établissement des priorités relativement aux marchés internationaux et ont soumis une demande officielle au Secrétariat de l'accès aux marchés afin de pouvoir accéder au marché de la Chine continentale pour les poivrons et les tomates. Actuellement, le Canada a accès au marché chinois pour les concombres et au marché hongkongais pour les concombres, les tomates et les poivrons. Selon les prévisions, la demande sur le marché chinois pourrait se comparer à la demande nord-américaine, et ainsi entraîner une augmentation considérable de la capacité de production de ces trois produits, surtout si nous parvenons à résoudre certains enjeux logistiques et à augmenter notre niveau d'efficacité.

ACIA – biosécurité

À la suite de l'établissement dirigé par l'ACIA en 2015 de la *Norme nationale volontaire de biosécurité à la ferme pour les secteurs des serres, pépinières et floricultures*, plusieurs secteurs ont produit leurs propres guides pour aider les producteurs à élaborer des plans de biosécurité adaptés à leur ferme. Le *Guide sur la biosécurité des légumes de serre* présente des mesures de biosécurité permettant d'atteindre les objectifs fixés par la Norme en matière de réduction des risques posés par les parasites. De plus, une liste d'auto-évaluation a été incluse pour que les producteurs puissent documenter leurs mesures de biodiversité en vigueur et mettre en œuvre un plan de travail pour les secteurs pour lesquels aucune mesure n'a été prévue.

Stratégie de recherche

Sous la supervision du CCH, le secteur des légumes de serre a élaboré une stratégie de recherche nationale pour les secteurs clés suivants :

- Lutte antiparasitaire
- Main-d'œuvre
- Efficacité énergétique
- Résultats de production
- Préférences des consommateurs
- Collecte, adaptation et transfert des connaissances pour permettre la mise en œuvre de la stratégie

Phytoprotection

Les représentants du secteur des légumes de serre du Comité consultatif sur la phytoprotection (CCP) du CCH, le Comité national pour les pesticides à emploi limité, les ateliers visant à établir les priorités nationales en matière de biopesticides et l'atelier sur l'IR-4, les activités d'enregistrement des pesticides réguliers et utilisés en situation d'urgence, ainsi qu'un éventail d'autres activités connexes ont été appuyés par Iris Bitterlich (Camas Agri Consulting), consultante contractuelle possédant une grande expertise technique et une vaste expérience de la serriculture. La nouvelle coordonnatrice nationale a été encouragée à participer aux réunions sur l'usage limité et à celles de l'ARLA afin de se familiariser avec le sujet et de prendre part à la représentation nationale globale.

Le CCH collabore avec le Groupe de travail sur la serriculture et l'ARLA afin de répondre à la décision proposée sur l'imidaclopride (Intercept) et au lancement d'un processus d'examen spécial sur la clothianidine (pas de produits homologués pour l'utilisation en serre) et la thiaméthoxame (Flagship). Grâce à leur importante participation aux enquêtes du CCH réalisées auprès des producteurs, les serriculteurs ont contribué de façon notable à la réponse élaborée par le CCH.

(Suite à la page 32)

(Suite de la page 31)

En réponse à la décision proposée par l'ARLA relativement à l'imidaclopride, AAC a tenu un forum multi-intervenants et formé trois groupes de travail qui devront se pencher sur les conditions environnementales, l'atténuation et les solutions de rechange. Les participants aux réunions multi-intervenants d'AAC ont souligné la valeur de l'imidaclopride et démontré la volonté des groupes de producteurs de participer aux efforts communs visant à continuer d'utiliser le produit, à rechercher des solutions de rechange et à réduire les risques.

Étude sur les contenants en plastique réutilisables

L'aide financière demandée par le CCH dans le cadre du programme Agri-marketing (CA 2) a été égalée selon un ratio de trois pour un par AAC (pour un total de 127 000 \$, soit 75 % des coûts du projet). La demande de proposition a finalement été remportée par l'entreprise Intertek de Saskatoon à la fin de l'été. Le processus d'échantillonnage effectué à l'automne a été limité à une seule visite au Québec (producteur de légumes de plein champ) et en Colombie-Britannique (légumes de serre), étant donné que le nombre de lots de contenants en plastique réutilisables a été réduit à ce moment de la saison d'expédition où il y a moins de commandes. Le site original de production de légumes de serre en Ontario a connu un faux départ et ce n'est qu'en janvier 2017 qu'un deuxième site a été choisi. Cependant, malgré les nombreux défis auquel a fait face ce projet, d'autres échantillons ont été distribués dans des serres en Colombie-Britannique et en Ontario, et autant d'échantillons que possible seront prélevés avant la date d'échéance des activités du projet, le 31 mars. La taille de l'échantillon final devrait être suffisante pour que les résultats soient considérés comme statistiquement fiables.

Produits biologiques

Cette année, le CCH et plusieurs membres du Groupe de travail sur la serriculture ont participé plus activement aux activités en lien avec les règlements sur les produits biologiques comme les modifications effectuées au Canada, la révision de la culture hydroponique aux États-Unis et les discussions sur l'harmonisation. En septembre 2016, le Comité technique sur l'agriculture biologique (CT) de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) a évalué différentes propositions de modification des normes sur l'agriculture biologique de 2015, y compris des changements ayant de très importantes incidences sur la culture biologique en serre.

Le CCH continue en outre de collaborer avec le Groupe de travail sur la serriculture pour connaître le point de vue des membres et s'assurer que les réponses proposées par le Comité d'interprétation des normes (CIN) s'appliquent. Par exemple, la clarté de la définition du CIN à propos de la superficie totale pour la culture est importante pour que les producteurs utilisent les mêmes mesures pour calculer le volume du sol et appliquent uniformément les exigences, conformément aux normes canadiennes sur l'agriculture biologique.

Le Groupe de travail sur la serriculture poursuit le débat sur l'incertitude réglementaire aux États-Unis à propos de la certification biologique de la production hydroponique et des

conséquences sur le commerce. En effet, la culture hydroponique est permise et certifiée aux États-Unis. Aux États-Unis, le National Organics Standards Board (NOSB) révisé actuellement les normes relatives aux cultures hydroponique, aquaponique et aéroponique. De son côté, le CCH va continuer d'effectuer un suivi, de consulter les intervenants et de rendre compte des recommandations et décisions du NOSB, et du règlement du programme national des produits biologiques (National Organic Program) du département de l'Agriculture des États-Unis (USDA).

Toujours en septembre, le CCH a participé à une réunion organisée conjointement par AAC, l'ACIA et le SAM, concernant les négociations visant à élaborer des ententes d'équivalence relatives aux produits biologiques qui simplifient le commerce international en uniformisant les systèmes de certification.

Évaluations des risques phytosanitaires par l'ACIA

Il existe une préoccupation constante que les évaluations des risques phytosanitaires de l'ACIA ne reconnaissent pas les conditions uniques que les serres offrent aux parasites, qui ne pourraient autrement survivre à l'hiver canadien. La mouche à fruit de Méditerranée est un exemple typique que le Groupe de travail sur la serriculture souhaite aborder avec l'ACIA en plus des initiatives d'atténuation comme la stratégie de périmètre avec les États-Unis.

Normes de classement

Les catégories utilisées par l'ACIA pour le concombre ont été abordées avec le Groupe de travail sur la serriculture. En effet, les normes en vigueur pourraient ne pas répondre à la demande réelle des marchés actuels et potentiels, particulièrement en ce qui a trait au concombre de petite taille et de grande qualité. Le Groupe de travail sur la serriculture continue de cerner les occasions de revoir les normes de classement de l'ACIA pour les produits de serre.

Main-d'œuvre

Le Groupe de travail sur la serriculture a discuté du besoin de mettre en œuvre des plans de communication efficaces concernant l'importance des programmes de main d'œuvre du secteur de la serriculture. Le secteur partage l'objectif du CCH de mieux informer les partenaires et les fonctionnaires quant à la nécessité des programmes, notamment grâce des exemples concrets de réussites mettant en lumière les raisons pour lesquelles les besoins du secteur en matière de main-d'œuvre ne sont toujours pas satisfaits.

Coordination des activités liées aux diverses cultures

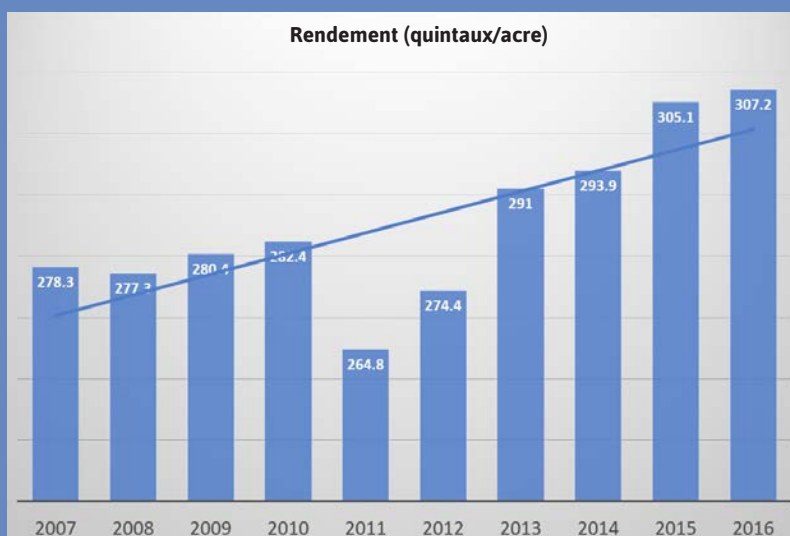
Pomme de terre

Aperçu de 2016

En 2016, la superficie plantée consacrée à la pomme de terre était de 346 827 acres (140 356 hectares), soit 1 486 acres (601 hectares) ou 0,4 % de moins que l'année précédente. Seules la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique ont connu une augmentation de la superficie plantée par rapport à 2015.

Avec une production de 105,2 millions de quintaux de pommes de terre, soit 4,78 millions de tonnes métriques, la production canadienne de pommes de terre a légèrement augmenté (de 0,5 %) en 2016 par rapport à l'année précédente. De nouveau, cette production accrue s'est traduite par un rendement moyen national record de 307,2 quintaux/acre (34,43 tonnes métriques/ha).

Les producteurs canadiens de pommes de terre de semence ont cultivé 52 719 acres (21 335 hectares) avec des semences certifiées en 2016. Il s'agit d'une baisse de 3 % par rapport à la superficie cultivée l'année précédente. Les provinces où les superficies de culture de pomme de terre de semence sont les plus importantes sont l'Île-du-Prince-Édouard (15 538 acres/6 288 hectares), l'Alberta (10 867 acres/4 398 hectares), le Nouveau-Brunswick (9 118 acres/3 690 hectares), le Québec (6 501 acres/2 631 hectares) et le Manitoba (6 170 acres/2 497 hectares). La Russet Burbank (11 705 acres/4 737 hectares) et la Goldrush (4 030 acres/1 631 hectares) sont toujours les variétés qui occupent les plus grandes surfaces de production, soit 21,8 % et 7,5 % respectivement.



Statistique Canada. Tableau 001-0014 – Superficie, production et valeur à la ferme des pommes de terre (données annuelles; date de consultation : 24 février 2017)

	Superficie plantée (acres) 2016			Production 2016		
	Acres	%	Changement par rapport à 2015 (en %)	Milliers de quintaux	%	Changement par rapport à 2015 (en %)
Canada	346 827	-	-0,4	105 172	-	0,5
Terre-Neuve-et-Labrador	400 *	0	0	n. r.	n. r.	n. r.
Île-du-Prince-Édouard	89 000	25,7	-0,6	25 723	24,5	3,4
Nouvelle-Écosse	1 774	0,5	8,5	432	0,4	23,6
Nouveau-Brunswick	47 629	13,7	-1,1	14 335	13,6	-5,3
Québec	41 761	12	0	11 914	11,3	-3,7
Ontario	34 800	10	0,1	6 602	6,3	-20,7
Manitoba	65 914	19	-2,1	22 400	21,3	3,4
Saskatchewan	6 000	1,7	0	1 475	1,4	-1,7
Alberta	52 300	15,1	-1,6	20 012	19	3,7
Colombie-Britannique	7 249	2,1	21,4	2 205	2,1	29,5

Statistique Canada. Tableau 001-0014 – Superficie, production et valeur à la ferme des pommes de terre (données annuelles; date de consultation : 24 février 2017).
* Estimations; n. r. = données non rapportées

Activités 2016

Recherche

- Les quatre ans de la Grappe agroscientifique 2 ont permis de mener à bien six projets de recherche sur la pomme de terre.
- Un projet sur le mildiou axé sur la surveillance et l'identification des souches, les facteurs environnementaux qui influencent l'éclosion de nouvelles souches et la sensibilité des souches aux fongicides a été lancé avec AAC.
- En octobre 2016, les membres du Groupe de travail sur la recherche se sont réunis à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, afin de renforcer la collaboration avec les scientifiques d'AAC et de lancer le processus d'établissement des priorités de l'industrie en matière de recherche pour les cinq prochaines années. La composition du Groupe a été revue afin d'inclure les transformateurs.
- La Stratégie nationale d'innovation et de recherche sur la pomme de terre a été mise à jour et comprend maintenant les domaines de recherche prioritaires pour la période de 2018 à 2023 :
 - Création de variétés de pommes de terre pour le Canada

(Suite à la page 36)

(Suite de la page 35)

- Santé et fertilité des sols
- Agriculture de précision, nouvelles technologies et agriculture axée sur les données
- Qualité et physiologie des semences
- Parasites et maladies
- Gestion de l'eau
- Entreposage et physiologie post-récolte

Mise en marché et promotion

- Deux vidéos promotionnelles présentant des recettes à base de pommes de terre dans le cadre de la campagne Visez la moitié pour votre santé de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL) et mettant en vedette le chef Michael Smith ont été financées par des organisations provinciales et lancées en mai (pommes de terre rouges et à chair jaune) et en septembre 2016 (reinettes).

Agri-Marketing 2

- Pommes de terre Canada a continué de participer à des foires commerciales internationales (Asociación Latinoamericana de la Papa), et de travailler à l'élaboration d'une base de données d'exigences d'exportation, aux activités de promotion et aux missions d'acheteurs (en octobre 2016, l'Agence canadienne d'inspection des aliments [ACIA] a annoncé que l'Alberta a obtenu l'accès au marché thaïlandais de la pomme de terre.)

Activités de phytoprotection

- La collaboration avec l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et les requérants a permis aux producteurs de continuer d'avoir accès au phorate pour la lutte contre le ver fil-de-fer dans les cultures de pommes de terre avec l'homologation de la préparation Thimet 20-G
- Des réponses à plusieurs décisions importantes de réévaluation pour les producteurs que propose l'ARLA ont été soumises à cette dernière par l'intermédiaire du Comité consultatif sur la phytoprotection (CCP) du CCH.

Groupe de travail sur la pomme de terre – inspection des tubercules de pommes de terre de semence

- Le rapport final du Groupe de travail sur la pomme de terre a été terminé en août 2016 et une demande de rencontre avec le ministre d'AAC visant à lui présenter le rapport en question a été soumise à ce moment.

Étude de faisabilité sur la création d'un office national de promotion et de recherche pour la pomme de terre

- Il a été établi comme prioritaire et essentiel de consulter un plus grand nombre d'intervenants (transformateurs, importateurs) avant de poursuivre. Les consultations avec les intervenants se sont poursuivies en 2016.

Comité canado-américain pour la pomme de terre

- Cette rencontre entre les collègues de l'industrie de la pomme de terre américaine, l'ACIA et l'APHIS du département de l'Agriculture des États-Unis afin de discuter des enjeux de l'industrie d'intérêt commun est une tradition de longue date. Le comité s'est réuni le 4 novembre 2015 à Toronto.

Représentation des producteurs

- Les producteurs canadiens ont été représentés devant le Conseil d'administration de l'APRE (Alliance for Potato Research and Education), le comité directeur de l'initiative portant sur la durabilité de la culture de la pomme de terre, la table ronde sur la chaîne de valeur d'AAC et le Comité consultatif sur la protection des obtentions végétales de l'ACIA.

Commerce

- On a procédé à un examen des marchés prioritaires afin de cerner ceux qui ont besoin d'un soutien fédéral pour obtenir l'accès aux marchés en question (pommes de terre fraîches et de semence).

Ressources de l'ACIA

- Des réunions avec les dirigeants de l'agence ont été organisées afin d'exposer les préoccupations de l'industrie par rapport à la diminution des ressources en main-d'œuvre de la section des pommes de terre de l'ACIA.



Coordination des activités liées aux diverses cultures Culture maraîchère

L'objectif du Comité de la culture maraîchère est d'échanger de l'information sur l'état des plantations, de la production et de l'entreposage, sur les enjeux et les occasions du marché et sur la disponibilité de données actuelles et précises sur le marché. Il est aussi question des tendances et des interactions avec les consommateurs au sujet de la salubrité des aliments, de la traçabilité et des préférences. C'est un moyen efficace de maintenir les communications et les relations au sein du secteur et parmi les membres du CCH entre les assemblées générales annuelles.

Accès aux marchés

Le prix des légumes fixé par les chaînes d'épicerie est demeuré relativement bon. Un taux de change favorable nous a donné un avantage sur les États-Unis et a permis aux producteurs de saisir des occasions d'exportation. Ainsi, nous étions en excellente position pour négocier avec les distributeurs comme Loblaw, Metro, Sobeys et Walmart. À titre indicatif, les plus récentes données de 2015 indiquent pour le Québec une augmentation des exportations de 34 % à 48 % entre 2014 et 2015.

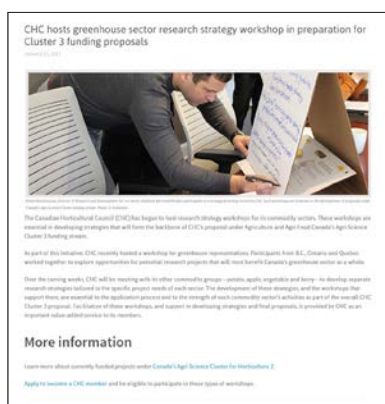
Défis et tendances

Le secteur est confronté à plusieurs enjeux environnementaux et devra relever de nombreux défis, notamment relativement à la gestion de l'eau, à l'aménagement des zones humides, et à la lutte antiparasitaire. Le Groupe de travail sur les légumes fonde de grands espoirs sur le prochain Cadre stratégique pour l'agriculture et travaille à l'élaboration d'une stratégie de recherche nationale pour favoriser la collaboration entre les différentes régions du pays et cerner leurs enjeux communs, ainsi que les menaces les plus importantes.

Activités de relations externes et communications

Les efforts de communication du CCH pour la dernière année ont donné des résultats malgré une baisse du niveau d'activité en raison des changements de personnel. Vous trouverez ci-dessous un sommaire des travaux en cours et des principales réalisations en matière de communication depuis le dernier rapport.

Actualités



Le CCH publie sur son site Web des articles sur les actualités liés à ses activités et à l'industrie. Accessibles au public, ces articles renforcent la crédibilité et la présence en ligne du CCH, et aident à démontrer la valeur du travail effectué par celui-ci. Le CCH a publié près de **35 articles** au cours de la dernière année.

Abonnement au bulletin Horti-Concis



Le sommaire des articles de presse est présenté chaque mois dans le bulletin Horti-Concis. Le bulletin est distribué aux personnes inscrites sur la liste d'abonnés, qui comprend tous les membres du CCH ainsi que les intervenants qui se sont inscrits sur le site Web.

Depuis le dernier rapport, **le CCH a refondu Horti-Concis** de manière à ce que les lecteurs puissent y accéder depuis les appareils mobiles, et dans le but de simplifier la présentation du sommaire des articles. La nouvelle présentation facilite aussi la lecture du contenu pour les francophones comme pour les anglophones, ainsi que le processus d'abonnement dans la langue de son choix. Horti-Concis compte actuellement près de 950 abonnés (14 % en français et 86 % en anglais).

(Suite à la page 40)

(Suite de la page 39)

Avis aux membres



Le CCH publie des avis aux membres qui comprennent les renseignements essentiels aux producteurs. Ces bulletins spéciaux présentent les décisions de réévaluation de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), les enjeux importants liés au commerce, ainsi que les dates limites importantes, notamment celles des consultations sur la phytoprotection et des inscriptions aux AGA. Les avis aux membres sont seulement envoyés aux membres et ne sont pas accessibles au public. Le CCH a publié plus de **25 avis aux membres** en 2016.

Calendrier des activités

The screenshot shows the 'ACTIVITY LOG' for December 2016. It lists several activities with their dates, descriptions, and participants.

DATE	ACTIVITY	PARTICIPANTS
December 1	Australian Experience with Government-Industry Partnerships in Plant and Animal Health CFIA Webinar	David Jones
December 2	Canadian Potato Council Research Working Group Conference Call	David Jones
December 5	2016 Annual Market Access and Development Meeting - OTTAWA, ON	Rebecca Lee Keith Kuhl
December 6-8	GrowCanada Conference - Ottawa, ON	Rebecca Lee Keith Kuhl Charles Stevens

Le CCH présente la liste de ses activités de lobbying et de ses efforts visant à établir des relations dans le calendrier des activités, qu'il distribue aux membres **une fois par mois**. Le calendrier présente toutes les réunions tenues et une liste des membres du CCH qui ont participé à chacune d'elles. Le calendrier des activités n'est pas accessible au public.

Sondage auprès des membres

The screenshot shows a survey titled 'Your member feedback survey (7 questions)'. The survey is from the Canadian Horticultural Council (Conseil canadien de l'horticulture). The first question asks for the level of agreement with three statements on a scale of 1 to 4 (1 being 'strongly disagree' and 4 being 'strongly agree'). The second question asks 'How might CHC increase its value to members?' and the third asks 'What are the key strengths of the CHC in your view?'. There are input fields for the answers.

En décembre, le CCH a invité ses membres à faire part de leurs commentaires sur ses priorités et ses préférences de communication au moyen d'un sondage en ligne. Environ le tiers des personnes invitées ont répondu au sondage et **le CCH a reçu plus de 90 réponses**. Les données du sondage aideront le CCH à gérer les problèmes actuels et ceux qui se dessineront au cours de l'année. Elles ont également permis de prendre connaissance de points de vue précieux relativement au plan stratégique. Sur le plan des communications, la vaste majorité des utilisateurs préfèrent être informés par courrier électronique, et par les avis aux membres et le bulletin Orthi-Concis. Très peu de membres souhaitent utiliser LinkedIn et Facebook pour communiquer, mais beaucoup aimeraient avoir accès à du contenu sur YouTube.

Les récoltes de la semaine de lobbying sur la colline parlementaire



La campagne annuelle de lobbying sur la colline parlementaire menée conjointement avec l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes s'est déroulée à la mi-novembre. Les communications du CCH **ont aidé à préparer les fiches de renseignements et les documents qui ont été distribués** à près de 60 parlementaires et hauts fonctionnaires pendant les trois journées de rencontres.

Tournée estivale



Le 7 juillet, le CCH a effectué sa tournée estivale annuelle dans la région du Lower Mainland, en Colombie-Britannique. La tournée d'une journée a regroupé des dirigeants de l'industrie, des producteurs et des députés afin d'explorer et de faire connaître différents aspects de l'industrie horticole canadienne. Les participants ont visité quatre établissements pendant la journée : Sunnyside Greenhouses, Heppell's Potato Corporation, Krause Berry Farm et Westcoast lawn/Envirosmart Organics.

Idées fraîches



Le CCH a remodelé sa publication phare, *Idées fraîches*, afin de la rendre **plus attrayante pour les lecteurs**. Les membres remarqueront d'abord qu'elle est désormais entièrement bilingue. Ce choix s'explique par le fait que le CCH est une organisation nationale et ne peut pas décider de façon arbitraire quels articles méritent d'être traduits. La présentation d'*Idées fraîches* a aussi été revue afin d'offrir une vue d'ensemble des enjeux qui touchent l'industrie horticole et des conséquences pour les producteurs. Finalement, *Idées fraîches* adoptera une perspective globale dans ses articles et offrira aussi des conseils pratiques aux producteurs.

(Suite à la page 42)

(Suite de la page 41)

Relations avec les médias



Les communications du CCH continuent de surveiller ce que publient les médias et d'entretenir le dialogue. Depuis son dernier rapport, le CCH a été mentionné à au moins sept reprises dans différents médias : CBC (à deux reprises), Globe and Mail, Canadian Business, Western Producer et Grainews. Le CCH continue aussi d'assurer un suivi des articles portant sur les principaux enjeux, et d'identifier les journalistes qui s'intéressent à certains sujets susceptibles de nous appuyer dans le cadre d'éventuelles initiatives de sensibilisation.

Engagement du gouvernement



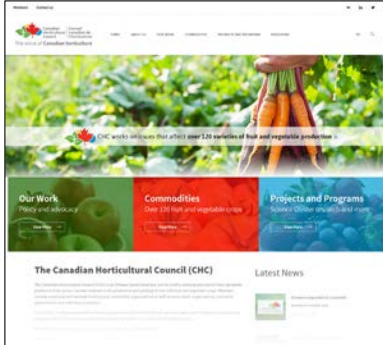
Les communications continuent également de soutenir les efforts d'engagement du gouvernement. Nous **écrivons** à cette fin **des lettres, notamment de remerciement et de félicitations, préparons et révisons des fiches factuelles et des documents à distribuer, et soutenons la préparation de présentations.** Dans le cadre de ces activités, les communications du CCH veillent à ce que la qualité de l'écriture soit irréprochable, que le message soit limpide et que les présentations soient le plus professionnelles possible.

Tournée d'information sur la phytoprotection à l'intention d'importants fonctionnaires



En août 2016, le CCH a mené une tournée d'information sur la phytoprotection dans des exploitations québécoises de production horticole à l'intention d'employés de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada et du Centre de la lutte antiparasitaire (CLA) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. L'objectif était de permettre à des fonctionnaires chargés de l'évaluation et de la régulation des produits de phytoprotection ainsi que de la coordination des pesticides à usage limité de mieux comprendre la façon dont les producteurs gèrent les cultures horticole et luttent contre les parasites dans les serres, les vergers et les champs.

Site Web



Le site Web d'une organisation est son principal canal de communication. L'organisation doit déployer de nombreux efforts pour attirer des visiteurs. Souvent, le site est le premier point de contact avec quiconque cherche de l'information en ligne sur l'organisation et les principaux enjeux auxquels elle s'intéresse. Étant donné qu'une forte présence en ligne est vitale pour les organisations, et particulièrement pour celles qui représentent une industrie d'envergure nationale, le CCH a **revu la conception de son site Web en avril 2016** et continue d'en améliorer l'efficacité en matière de contenu.

Plan de communication stratégique



Le service des communications a mis au point un plan de communication qui appuie la stratégie organisationnelle et orientera les activités de communication pour la prochaine année. **Les activités de communication** proposées **visent à mettre de l'avant cinq secteurs clés du CCH**. Comme tous les bons plans, la stratégie de communication du CCH est « persistante » dans le sens qu'elle sera constamment revue et ajustée pour suivre l'évolution des priorités corporatives.

Précieuses abeilles



Les communications du CCH soutiennent le programme Précieuses abeilles que finance et dirige CropLife Canada. Cette initiative vise à sensibiliser la population aux problèmes liés à la santé des abeilles pollinisatrices et à mettre de l'avant l'importance de ces dernières pour la santé des cultures à l'échelle du pays. CCH met son expertise en la matière au service de la stratégie, de la planification et de la création de documents de mise en marché.